

champ libre



ÉDITORIAL



Chers amis,

850 millions de poulets élevés pour leur viande (poulets de chair) sont abattus chaque année en France. La plupart de ces animaux vivent dans des élevages intensifs dans

des conditions déplorables. La PMAF a décidé d'agir pour les défendre et a mis en place une importante campagne, dont le lancement a d'ores et déjà rencontré un vif succès (passages aux journaux télévisés de TF1 et France2). Pour l'instant aucune législation spécifique ne protège les poulets dans ces élevages, mais la situation devrait évoluer durant les prochains mois (voir page 10). Afin de donner plus de poids à la volonté citoyenne d'en finir avec ce type d'élevage, nous avons mis en place un site Internet sur lequel vous pourrez exprimer votre soutien à notre combat. Nous espérons donc que vous serez nombreux à vous rendre sur www.poulets.fr

Résolument décidée à agir avec les moyens de son temps, la PMAF vient également de mettre en ligne son nouveau site Internet. Cet outil de communication nous permettra d'avoir une meilleure visibilité, une meilleure diffusion de l'information, et nous offrira la possibilité d'être plus réactifs.

Vous avez été très nombreux à nous demander d'autres exemplaires de notre étude sur les signes de qualité et le bien-être animal. Ceci est la preuve que notre combat en faveur des animaux, passe aussi par le comportement du consommateur. Un consommateur qui manifestement, demande que lui soit donné la bonne information sur les conditions d'élevage des animaux qu'il consomme.

Ces dernières semaines, nous avons également multiplié nos actions sur le terrain aux côtés des animaux. Etre directement confrontés à leurs souffrances, est sans aucun doute pour nous, le meilleur moyen de prendre conscience que nous n'en faisons jamais assez pour leur venir en aide.

Notre tâche est immense ! Vos dons et votre fidélité sont indispensables pour que nous puissions continuer notre action. Du fond du cœur merci !

G. Zuccolo

Ghislain Zuccolo
Directeur

> SUITE DE NOTRE ACTION DE SENSIBILISATION DES FORCES DE L'ORDRE

> NOUVELLE DIRECTIVE TRANSPORT : LA PMAF FAIT PRESSION SUR L'EUROPE

> TOUR POULETS 2004

> MANIFESTE POUR L'INTERDICTION DE L'ÉLEVAGE INTENSIF DES POULETS DE CHAIR

> ENQUÊTE AU PAYS DU FOIE GRAS

> SIGNES DE QUALITÉ : QUELLE INCIDENCE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL ?

PMAF



Compassion In World
Farming France



Télévision

Débat

Notre chargé de campagnes a participé, sur la chaîne parisienne **La Locale**, à un débat autour de la protection animale. Plusieurs thèmes ont été abordés durant cette rencontre : expérimentation, fourrure, élevage intensif...

La chaîne **France 3 Lorraine Champagne-Ardenne** a invité la PMAF à participer à un débat avec le vice-Président de la Fédération Française des Marchés de Bétail Viç.

Tour Poulets

Une équipe d'Arte a suivi la PMAF pendant deux jours à l'occasion de notre Tour poulets, le sujet a été diffusé dans l'émission **Cap-té absolu** !

Elevage

L'émission **Forumeurop** diffusée sur Arte a utilisé des images d'élevages intensifs fournies par la PMAF.

C'est avec une profonde tristesse, que nous avons appris la disparition de notre amie **Lucette Hélon**. Elle avait rejoint la PMAF dès la création de l'association, et l'avait fidèlement soutenue jusqu'à ses derniers jours. Passionnée et toute dévouée à la cause animale, la PMAF lui doit beaucoup, et nous tenons à lui rendre ici un dernier hommage.

> Durant toute une après-midi, la PMAF a présenté son travail devant des étudiants du **lycée agricole** de Courcelles-Chaussy (57), afin de les sensibiliser au bien-être animal.

> Toujours dans le but de sensibiliser les nouvelles générations au sort des animaux d'élevage, la PMAF a distribué à plus de 6 000 collèves en France, deux brochures éducatives : **Les élevages industriels** et **Observez et écoutez - Reconnaissons les animaux de ferme comme des êtres sensibles**.

> La PMAF a participé à une **rencontre avec des chercheurs** belges travaillant sur le thème du bien-être animal. A cette occasion, nous avons visité la ferme de Thierry Schweitzer, éleveur de porcs alsacien très impliqué dans le bien-être animal, et faisant en quelque sorte figure de modèle. Nous avons, suite à cette première rencontre, visité un élevage de porcs suisse, engagé dans le **programme Coop Natura Plan** (démarche de qualité axée sur le bien-être animal et supervisée par la Protection suisse des animaux).

> Durant notre **Tour poulets**, Sébastien Arsac a rencontré le directeur du **supermarché Carrefour** à Lille, afin de le sensibiliser au sort des poulets d'élevages...

> Sur invitation de la **gendarmerie de Laissac** (12), la PMAF a présenté au cours d'une journée consacrée à la sécurité, la réglementation protégeant les animaux en cours de transport, devant plus de **500 élèves des lycées agricoles de l'Aveyron**.



Radio

Les permanents de la PMAF sont intervenus sur **Radio Lenghein** et **Radio Ici et Maintenant**, toutes deux situées en Ile-de-France, afin de présenter les campagnes de l'association.

Notre directeur a été interviewé par la **BBC**, sur le cruel commerce des cuisses de grenouilles.

Presse

La PMAF a rédigé un article sur l'élevage intensif qui a été publié dans la revue **Nature et Progrès**.

Les journaux **Charlie-Hebdo** et **Sud-Ouest** ont consacré deux gros articles au bien-être animal. La PMAF a apporté sa contribution pour la rédaction de ces sujets, et a largement été citée.

Avant que ne soit lancée notre campagne contre l'élevage intensif des poulets de chair, notre chargé de campagnes a rédigé, pour le bulletin du **Comité de Vigilance Animale (CVA)**, un article présentant l'action à venir. Il y a affirmé notre refus de ce mode de production, illustrant son propos à l'aide de chiffres quelque peu effrayants : chaque année, **20 milliards de poulets sont élevés pour leur chair** dans le monde.

Le magazine **Choc** a diffusé des images de la PMAF dans ses pages. Ces images, extraites de notre vidéo **Vivre vite Mourir Jeune** dévoilent les cruelles conditions de vie des poulets de chair dans les élevages intensifs français.

TELEX La PMAF a eu une réunion à Paris avec la personne en charge du bien-être animal au ministère de l'agriculture israélien. Au cours de cette réunion nous avons abordé la question du gavage pour la production de foie gras, mais aussi la réglementation du transport des animaux. Nous avons également assisté à un colloque de la Société d'ethnozootechnie, consacré au bien-être animal, dans les locaux de l'Institut National Agronomique de Paris.



La PMAF se déplace fréquemment dans des EDSR afin d'y effectuer un rappel de la réglementation concernant le transport d'animaux.

SUITE DE NOTRE ACTION DE SENSIBILISATION DES FORCES DE L'ORDRE

De puis 2 ans déjà la PMAF a entamé un travail de sensibilisation des forces de l'ordre à la réglementation protégeant les animaux en cours de transport. Nous avons élaboré une brochure rappelant cette réglementation et l'avons distribuée à toutes les brigades de gendarmeries à travers la France (voir Champ Libre précédent).

Grâce à notre action, les contrôles de camions transportant des animaux ont été considérablement renforcés ces derniers mois sur les routes françaises. Preuve en est, nous recevons de plus en plus de demandes de gendarmes désireux de se former ou d'avoir davantage d'éléments sur la législation.

Parallèlement à la distribution de notre brochure, nous avons renforcé notre action de « formation ». D'une part en participant à des séances d'instructions collectives, et d'autre part en étant sur le terrain aux côtés des gendarmes lors d'opérations de contrôles de camions.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE...

Nous sommes en effet de plus en plus sollicités par les Escadrons départementaux de la sécurité routière (EDSR), soucieux d'être encore plus efficaces lors des contrôles de camions transportant des animaux. Nous sommes donc intervenus dans plusieurs villes de France, pour y faire des rappels de la réglementation.

Ainsi, nous nous sommes rendus une fois de plus à Chaumont devant une cinquantaine de gendarmes, puis à Perpignan où nous avons pu sensibiliser une vingtaine de gendarmes, mais également à Carcassonne et à Châlons-en-Champagne où, là aussi, une cinquantaine de gendarmes ont studieusement écouté les intervenants de la PMAF.

L'intérêt que ces gendarmes ont montré à chacune de nos interventions traduit bien leur besoin d'être ac-

GRÂCE À NOTRE ACTION, LES CONTRÔLES DE CAMION TRANSPORTANT DES ANIMAUX ONT ÉTÉ CONSIDÉRABLEMENT RENFORCÉS CES DERNIERS MOIS SUR LES ROUTES FRANÇAISES

compagnés et informés, dans leur approche d'une réglementation pouvant apparaître dense et complexe. En fin de séance, beaucoup sont venus à notre rencontre dans le but de nous faire partager leurs expériences.

Nous avons pu en effet constater qu'il n'était pas rare que ces gendarmes contrôlent des camions transportant des animaux vivants. Malheureusement ils ont souvent été confrontés aux mêmes problèmes : manque d'éléments pour ap-

précier cette législation, absence de lieux pour décharger les animaux, législation pouvant varier d'un pays à l'autre, etc.

Enthousiastes à l'idée de se sentir soutenus et compris,



Que ce soit à Chaumont, Carcassonne ou Châlons, les gendarmes sont attentifs à la réglementation en matière de transport.

les gendarmes nous ont assuré de relayer notre action sur le terrain.

En complément de ces interventions théoriques, la PMAF a été à de nombreuses reprises, présente sur le terrain aux côtés des gendarmes, finalisant ainsi son action de formation. Nous avons ainsi accompagné à plusieurs reprises l'EDSR de Chaumont pour effectuer



TRANSPORT



Notre action de formation s'est poursuivie sur le terrain, auprès des gendarmes, ici à Perpignan lors d'un contrôle de la densité de chargement.

des contrôles de camions sur les différents tronçons d'autoroutes A5 et A31.

Nous avons essentiellement mené ces opérations durant l'été afin de contrôler les conditions dans lesquelles étaient transportés les animaux en période de fortes chaleurs. Nous avons ainsi constaté des infractions récurrentes comme par exemple, l'absence d'abreuvoirs, de litière, des camions en surcharge, l'absence de cloisons pour séparer les animaux, etc.

LES MÉDIAS TÉMOIGNENT

A plusieurs reprises les médias ont d'ailleurs été témoins de ces mauvaises conditions de transport. Ainsi l'émission *30 Millions d'Amis* et *France 3 Reims* ont filmé une de nos séances d'instruction collective et ont assisté au déchargement de bovins en surnombre dans un camion. Le *Journal de la Haute-Marne* a également relaté cet incident.

Notre action auprès des forces de l'ordre a aussi été présentée dans *Gend'Info*, le journal de la Gendarmerie nationale. L'article nous ayant été consacré a permis d'établir de nouveaux contacts avec d'autres unités.

En débutant cette action de sensibilisation des forces de l'ordre, nous avons comme objectif d'offrir aux gendarmes tous les outils nécessaires à une meilleure application de la loi. Ceci passant par un support pédagogique adapté, par l'illustration de la législation à l'aide de cas précis et bien évidemment par l'échange. A travers ces moyens, nous avons permis aux gendarmes d'être plus à l'aise avec le cadre législatif du transport d'animaux vivants, devenant ainsi plus sensibles au bien-être des animaux.

Nous pouvons à présent dire que notre objectif est atteint. Mieux éclairés, les gendarmes identifient plus facilement par eux-mêmes les infractions et n'hésitent plus à verbaliser. ■



Photos PMAF



Des infractions récurrentes ont pu être constatées lors des contrôles effectués par la gendarmerie, avec l'appui des intervenants de la PMAF.



Le journal de la Gendarmerie nationale a relaté notre action auprès des forces de l'ordre dans son numéro d'octobre 2004.

UN AGRÉMENT DÉTOURNÉ

En août 2004, un chargement de volailles arrive chez son destinataire final à Sarrebourg... mais beaucoup d'animaux sont morts. En effet sur la quarantaine de volailles (oies, dindons et canards) que contenait le chargement, une bonne partie n'a pas survécu au transport. Un transport réalisé dans des conditions douteuses.

Les animaux provenant en effet de Bourg-en-Bresse ont, dans un premier temps été conduits jusqu'à une société de transport en Moselle (57), puis chargés dans un camion absolument pas adapté au transport d'animaux vivants, et redirigés vers Sarrebourg. Au final, sur 11 caisses contenant des animaux, 10 ont été livrées... La 11^{ème} caisse s'est volatilisée. Certains animaux étaient déjà morts en arrivant au dépôt, ils ont pourtant été transportés ! La Direction des Services Vétérinaires (DSV) de Moselle et la gendarmerie ont été alertées. Cet incident a bien évidemment donné lieu à un rapport de gendarmerie et à un contrôle du dépôt, où signalons-le, un inspecteur des services vétérinaires a trouvé d'autres petits animaux morts. Cette société bénéficie d'un agrément pour le transport de petits animaux, mais pas de volailles, il a donc apparemment été détourné...

Dès lors qu'elle a été alertée par la gendarmerie, la PMAF a suivi cette affaire de très près. La société de transport en question fera, à l'avenir, l'objet de toute notre attention.

NOUVEAU SCANDALE CONCERNANT UN TRANSPORT DE CHEVAUX

Photo Le Journal de la Haute-Marne



Les chevaux ont pu être déchargés suite à l'intervention de l'EDSR de Chaumont.

Le 16 juin dernier, l'escadron départemental de la sécurité routière (EDSR) de Chaumont (gendarmerie nationale), a intercepté sur l'A31, un camion transportant **27 chevaux dans des conditions déplorables.**

Un cheval, qui était tombé à terre, est mort peu de temps après que les gendarmes aient tenté de lui porter secours. L'animal épuisé, avait reçu de nombreux coup de sabots de ses congénères. Il souffrait de ce fait de nombreuses blessures et avait notamment les arcades sourcilières à vif.

Une autopsie a révélé que ce cheval n'avait pas bu ni manger depuis 48 heures. De plus, plusieurs poulains étaient transportés avec des

chevaux adultes, ce qui est complètement illégal.

Les autres chevaux étaient dans un état lamentable. Beaucoup étaient rachitiques, certains avaient les pattes déformées, et d'autres n'avaient pas les sabots parés et de ce fait ne pouvaient se déplacer qu'avec difficultés. Les chevaux souffraient aussi d'infections oculaires et respiratoires.

Du fait de leur mauvais état de santé, ces chevaux n'auraient jamais dû être transportés. A l'heure où nous mettons sous presse, les chevaux sont dans un centre de repos en attendant les suites judiciaires. Le camion venait d'Espagne et se rendait en Belgique.

Cet incident n'est malheureusement pas un cas isolé. Ainsi, le 20 mai 2005, un transport de chevaux en provenance de Pologne et à destination de Narbonne, a été arrêté par la police allemande. A bord, 19 chevaux voyageant depuis 32 heures, sans avoir été déchargés au bout de 24 heures comme l'exige la loi. La majorité des chevaux était dans une telle détresse, que trois d'entre eux ont dû être euthanasiés.

La PMAF a entamé il y a 3 ans un vaste programme national destiné à aider les gendarmes à œuvrer à une bonne application de la réglementation qui protège les animaux en cours de transport. Ces derniers mois, la PMAF a travaillé en étroite collaboration avec l'EDSR de la Haute-Marne. C'est d'ailleurs la première brigade qui nous a accueilli pour présenter au cours d'une instruction collective, devant une cinquantaine de gendarmes, la réglementation sur le transport. L'association souhaite rendre hommage aux gendarmes de cet escadron et au Capitaine Stanek qui le dirige pour l'efficacité de leur action visant à améliorer les conditions de transport des animaux.



TRANSPORT

OPÉRATION SUIVI DE CAMIONS DES CAMIONS SOUS SURVEILLANCE

Toujours vigilants à une bonne application de la réglementation protégeant les animaux en cours de transport, nous avons cette année encore, poursuivi nos actions de suivi de camions.

En avril 2004, nous avons décidé de surveiller des camions transportant des animaux et traversant la frontière franco-espagnole. Nous avons alors été témoins d'un drôle de convoi : le camion transportait au premier étage des chevaux et à l'étage supérieur des bovins adultes. Une pratique totalement interdite !

Sans notre intervention, les pauvres animaux auraient voyagé pendant au moins 35 heures, jusqu'à Bari en Italie sans eau, ni nourriture malgré la chaleur...

Nous avons également suivi en septembre dernier, un camion transportant 8 736 poules pondeuses de réforme. Parti de Valence, le chargement était destiné à un abattoir en Belgique. Encore une fois nous avons constaté l'état lamentable des poules transportées et pour beaucoup, mortes avant d'arriver à destination. Deux courriers relatant ces incidents ont été envoyés à nos membres et donateurs (vous pouvez les retrouver sur notre site www.pmaf.org, rubrique *Nos rapports d'enquête*).

Nous avons aussi enquêté sur un commerce de chevaux exportés du Royaume-Uni vers la Belgique ; et sur un commerce d'ânes exportés de la Belgique vers l'Irlande. A cette occasion nous nous sommes rendus dans différents ports : Ostende, Anvers, Gent, Zeebrugge et Dunkerque, susceptibles d'accueillir des animaux. Nous restons vigilants sur ces dossiers. ■



Photos PMAF



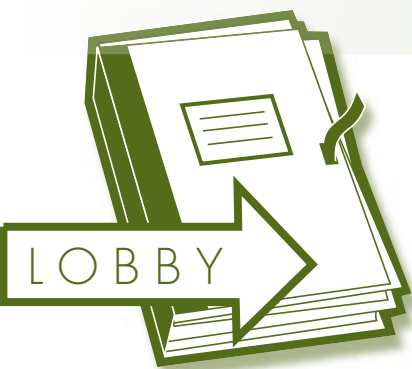
Ce sont des poules en bien triste état que nous avons découvert dans ce camion à destination d'un abattoir belge...

BLOQUÉ SOUS LA NEIGE

Nous avons prévu d'effectuer un rappel de la réglementation le 24 janvier 2005, à l'EDSR des Alpes Maritimes à Nice, jusqu'à ce que la météo s'en mêle... Notre présentation à peine commencée, le capitaine d'Escadron est venu interrompre la séance afin de mobiliser tous ses hommes. Une tempête de neige était en train de sévir sur le département ! Nous avons donc emprunté le chemin du retour plus vite que prévu. Sur notre route, nous avons croisé un camion transportant des porcs, immobilisé au bord de l'autoroute, dans le froid et la neige... Autant d'imprévus liés au transport d'animaux vivants.



Photo PMAF



NOUVELLE DIRECTIVE TRANSPORT LA PMAF FAIT PRESSION SUR L'EUROPE

Le conseil européen des ministres de l'Agriculture a adopté en novembre dernier un nouveau règlement protégeant les animaux en cours de transport. Ce règlement, qui sera applicable dès 2007 dans tous les états membres de l'Union européenne, va améliorer sensiblement les conditions de transport des animaux. Plusieurs mesures, que nous n'avions eu de cesse de demander depuis de nombreuses années, vont entrer en vigueur. Parmi les avancées significatives, on peut relever :

- l'interdiction de transporter des porcs de moins de trois semaines, des agneaux de moins d'une semaine, des veaux de moins de dix jours, des chevaux de moins de quatre mois (mais uniquement en cas de transport sur des longues distances) ; bien que cela constitue une amélioration par rapport à la réglementation actuellement en vigueur, la PMAF considère toutefois que les animaux seront toujours trop jeunes pour être transportés ;
- à partir de 2009, tous les camions pourront être suivis à la trace grâce à un système de navigation par satellite qui aidera à relever les éventuelles infractions ;
- l'obligation de transporter des chevaux dans des stalles individuelles pour les transports sur de longues distances ;
- un Etat membre pourra interdire à une société de transport de transiter sur son territoire ;
- le personnel présent sur les centres de rassemblement d'animaux, sur les marchés et les chauffeurs devront tous suivre une formation spécifique concernant le bien-être des animaux.

Nous nous réjouissons que le gouvernement français ait voté en faveur de ces mesures.

Hélas, les Etats membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une limitation des durées de transport ni sur une réduction des densités de chargement à bord des camions. Le Conseil a décidé qu'il ne légiférerait sur ces points pourtant cruciaux qu'en 2011. Cette décision est très décevante, car chaque fois que nous inspectons des camions transportant des animaux, nous pouvons constater que la réglementation autorise que les animaux soient beaucoup trop entassés. De plus, il

est scandaleux que l'on puisse encore transporter, par exemple, des animaux du nord de l'Europe jusqu'au sud. Ces voyages très longs sont souvent sources de grandes souffrances du fait de leur durée. La PMAF revendique une limitation de la durée des transports d'animaux à huit heures maximum. Nous continuerons à mener des actions de lobbying afin d'obtenir une telle mesure.

Peu avant l'adoption de ce nouveau règlement, la PMAF s'est mobilisée. Nous avons notamment rencontré à Bruxelles, la représentante permanente de la France auprès de l'Union européenne. Nous avons également mené une action de lobbying auprès du Parlement européen, et dans ce cadre, rencontré plusieurs députés européens. Ces deux actions ont été menées conjointement avec la *Fondation Brigitte Bardot* et *Euro-group pour la protection des animaux*. Notre association



Le nouveau règlement devrait notamment interdire le transport des veaux de moins de 10 jours...

a également été reçue au cabinet du ministre de l'Agriculture quelques jours avant les discussions au niveau européen. De plus, le jour où s'est réuni le Conseil européen des ministres de l'Agriculture à Luxembourg, la PMAF a organisé un rassemblement devant leur lieu de réunion. ■



TRANSPORT

NOTRE PRÉSENTATION MULTIMÉDIA RENCONTRE UN VIF SUCCÈS



L'outil pédagogique que nous avons créé afin d'assurer les séances de rappel de la réglementation, auprès des gendarmes, rencontre de plus en plus de succès. En effet, c'est avec une certaine fierté que nous vous informons de l'intention du gouvernement canadien, d'utiliser notre présentation multimédia **Transport des animaux - Appliquons la loi !**

Mais le gouvernement canadien n'est pas la seule institution à s'intéresser à notre travail. La Commission européenne, après nous avoir consultés, vient de mettre cette présentation sur le site Internet de la Direction générale Santé et protection des consommateurs (DG SANCO). Traduite en 18 langues, elle est consultable à cette adresse : http://www.europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/transport/legislation_fr.htm ■

LES ÉCHOS DE LA PRESSE ÉQUESTRE

Les deux revues *Cheval Magazine* et *Cheval Star*, leaders de la presse équestre, ont décidé de s'associer à la PMAF pour lancer une campagne visant à limiter à huit heures maximum la durée de transport des chevaux.

L'action de la PMAF a été présentée dans chacune de ces revues qui ont en même temps proposé à leurs lecteurs de signer une pétition. Lors du salon du cheval, ces journaux se sont mobilisés et ont diffusé la pétition par l'intermédiaire de leur stand. De plus des membres de la PMAF se sont relayés à l'entrée du salon pour faire signer cette pétition, et pour présenter le tout nouveau tract consacré au transport de chevaux.



Chaque année, plus de 100 000 chevaux sont importés des pays de l'Est pour être principalement en Italie, mais aussi en France et au Benelux. Ces pays sont en effet les destinations de l'hippopotame lait de la résistance. Après une dure vie de labeur à tirer des charrettes ou labourer les champs, les chevaux sont rabattus par des négociants qui se rendent aussi loin qu'en Pologne, en Roumanie, en Biélorussie et en Ukraine pour trouver les équidés qu'ils revendront aux abattoirs. Malheureusement, avec l'industrialisation progressive de l'agriculture dans les pays d'origine, les tracteurs tendent à remplacer les chevaux et c'est donc toujours plus loin que les chevaux vont chercher des équidés. Le résultat est que la durée de transport des chevaux destinés à l'abattoir ne cesse de croître. Les chevaux peuvent ainsi effectuer des voyages de 30 à 90 heures et parcourir de 1 400 à 2 500 km. Fréquemment, même lorsqu'ils circulent au sein de l'Union Européenne, les chevaux ne sont ni abreuvés ni alimentés en cours de transport. Ils ne bénéficient pas non plus des temps de repos réglementaires auxquels ils ont droit. Le chargement des animaux s'effectue souvent avec une grande brutalité et beaucoup d'équidés reçoivent de violents coups de bâton. Chaque fois que le camion freine, négocie un virage, ou même change de vitesse, les chevaux doivent tenter de garder leur équilibre pour éviter de tomber. Hélas, la fatigue conjuguée à la déshydratation (un cheval boit normalement 40 litres d'eau par jour) rend cet exercice de plus en plus périlleux. Alors, parfois, ils tombent ; une fois au sol, ils reçoivent de violents coups de sabots dans la tête et les côtes ou sont piétinés par leurs camarades ce qui peut leur être fatal.

La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF), souhaite que les transports de chevaux sur de longues distances. Nous souhaitons que les transports des chevaux destinés à l'abattage soit limitée à 8 heures. Vous pouvez aider en diffusant notre pétition que vous trouverez sur notre site internet www.pmaf.org. Merci !

Pour agir, retournez ce coupon à la :
Protection mondiale des animaux de ferme
21 rue de Chauldieu - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
E-mail : courrier@pmaf.org - Site internet : www.pmaf.org



Les transports

Le tract de la PMAF consacré au transport des chevaux est toujours disponible.

TOUR POULETS 2004, LE BILAN

La sensibilisation du public aux problèmes de l'élevage intensif des poulets passe entre autres par un travail de terrain. Nous tenons des stands sur les salons et marchés, nous nous installons dans des lieux de passage des grandes villes, montrons par l'image les atroces conditions de vie de ces poulets élevés pour leur chair, distribuons des tracts, etc. Ainsi nous avons commencé le 19 juillet 2004, notre Tour poulets. Panneaux, banderoles, poulet gonflable, costume, table de presse... nous avons déployé le matériel nécessaire à notre visibilité, dans chaque ville visitée.

C'est à Paris que nous avons lancé notre Tour poulets, nous avons profité de cette première pour dévoiler notre vidéo d'enquête intitulée *Vivre vite, mourir jeune*. Un lancement particulièrement bien réussi : deux passages aux journaux de France 2 (le 13h00 et le 20h00), ainsi qu'un passage au 20h00 de TF1. France Info a également souligné le sérieux de notre enquête lors d'un reportage diffusé plusieurs fois dans la journée. L'Agence France Presse (AFP) est venue prendre des photos puis a rédigé une dépêche, reprise ensuite par des dizaines de journaux. Douze villes, de Paris à Marseille, en passant par Amiens, Lille, Lyon, Clermont-Ferrand, ... nous avons ainsi sillonné la France délivrant notre message de lutte contre l'élevage intensif des poulets de chair, et invitant la population à signer notre pétition et à écrire au ministre de l'Agriculture. ■

LES RÉPERCUSSIONS MÉDIATIQUES

Notre Tour Poulet a pour l'instant, donné lieu à :

- 3 passages en télévision nationale
- 4 en régionale
- 8 passages radiophoniques dont France Info et Europe 1
- Plus d'une quarantaine d'articles dans la presse écrite généraliste et professionnelle.

Des millions de gens ont donc pu visualiser les déplorables conditions de vie de ces poulets. Une situation généralement passée sous silence.



Photos PMAF

Un grand merci à tous ceux et toutes celles qui sont venus soutenir notre tour !

LES INDUSTRIELS S'INQUIÈTENT

Notre campagne semble inquiéter les industriels de la filière volaille de chair. Ces derniers ont écrit à notre ex-ministre de l'Agriculture Hervé Gaymard pour déplorer « une campagne calomnieuse ». Ils ont en effet écrit : « il est scandaleux de présenter l'élevage français de cette manière alors que les contrôles des services vétérinaires français sont parmi les meilleurs au plan international que ce soit au niveau des élevages ou des entreprises » (Extrait : *Les Marchés* n°168, août 2004). La filière répond en se concentrant sur l'aspect sanitaire de l'élevage, alors que notre campagne est axée sur des questions de bien-être animal. Les industriels seraient-ils à cours d'arguments ?

POULETS DE CHAIR

NOUVELLE DIRECTIVE
EUROPÉENNE

Actuellement, aucune loi qu'elle soit nationale ou européenne ne protège les poulets dans les élevages. Il n'y a pas par exemple, de limite aux densités d'élevage à l'intérieur des bâtiments. Un nouveau règlement européen est en cours d'élaboration. Il pourrait être adopté à la fin de l'année 2005 ou courant 2006.

Les dispositions avancées, bien qu'elles ne garantissent pas le bien-être des poulets dans les élevages, constituent néanmoins une amélioration par rapport à la situation actuelle :

- La densité dans les élevages serait limitée à 38 kg par m² soit une vingtaine de poulets par m². Les inspecteurs vétérinaires pourront semble-t-il limiter la densité à 30 kg par m² (une quinzaine de poulets au m²) si l'élevage ne répond pas à certains critères déterminés (taux de mortalité et maladies de peau).
- Une période d'obscurité de 8h serait obligatoire par tranche de 24h, avec au minimum une période de 4h d'obscurité continue, évitant ainsi la multiplication de petites périodes d'obscurité.
- La formation des éleveurs, la tenue d'un registre d'élevage et une inspection biquotidienne, devraient également être mises en place.

Nous devons veiller activement à ce que cette proposition de directive ne soit pas revue à la baisse, sous la pression de la filière avicole qui dispose de gros moyens, notamment financiers, bien plus importants que ceux de la protection animale. ■



Une alternative existe : les poulets fermiers Label Rouge et Bio ont eue accès au plein air...

champ libre - N°16

Editeur : PMAF - Compassion In World Farming France - Association régie par la loi du 19 avril 1908

Directeur : Ghislain Zuccolo
Directeur de la publication : Ghislain Zuccolo

Responsable de la rédaction : Nathalie Becker

Maquette : Nicolas Hunerblaes
Imprimeur : Imprimerie PRIM PLUS - B.P.33 - PLANOIS - 88120 VAGNEY
Dépôt légal : juillet 2005
ISSN : 1562-6202

Ce numéro a été édité à 7 500 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé.

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Reproduction des textes et des illustrations interdite sans accord préalable.

ESTIVALES DE LA QUESTION ANIMALE, ÉDITION 2004

En août 2004, la PMAF était présente à la 3^{ème} édition des Estivales de la question animale. Sorte d'« université d'été » ouverte à tous, les Estivales ont pour but d'engager un sérieux débat autour du statut de l'animal dans notre société. Lors de cette manifestation, notre chargé de campagnes a animé une conférence débat autour de la question de l'élevage intensif des poulets de chair. Il a ainsi présenté la campagne que mène la PMAF sur ce sujet.

> La 4^{ème} édition des Estivales de la question animale se tiendra du 6 au 13 août 2005 à Saint-Julien-Molin-Molette dans la Loire, à 30 kilomètres de Saint-Étienne (et 70 kilomètres de Lyon) dans le massif du Pilat.

> Pour toute information concernant l'accès, l'hébergement et le programme, consultez le site www.question-animale.org ou appelez le 03 83 81 40 66.

MANIFESTE POUR L'INTERDICTION DE L'ÉLEVAGE INTENSIF DES POULETS ÉLEVÉS POUR LA VIANDE (POULETS DE CHAIR) : WWW.POULETS.FR

Dans ce contexte actuel de discussions autour de la nouvelle réglementation européenne, nous venons de mettre en ligne le **Manifeste pour l'interdiction de l'élevage intensif des poulets de chair**.

Les poulets élevés dans ce type d'élevage vivent dans des conditions pitoyables. Ils sont entassés dans des bâtiments surpeuplés. Du fait de leur croissance très rapide, beaucoup souffrent de douloureux problèmes aux pattes ou meurent d'insuffisance cardiaque. Nous les faisons naître, nous les faisons grandir dans des élevages concentrationnaires. Ils ne voient la lumière du jour que pour être chargés dans le camion qui les mènera à l'abattoir. Manipulés avec brutalité, entassés dans des caisses, ils n'en seront sortis que pour être suspendus par des crochets qui les feront plonger dans un bac d'eau électrifié... Là, étourdis, ils seront tués.

Que les éleveurs n'aient aucune intention cruelle envers les poulets ne diminue en rien la souffrance engendrée par ce type d'élevage, ni notre responsabilité envers ces oiseaux.

En signant ce manifeste, vous affirmerez que les animaux d'élevage ne sont pas des choses, encore moins des machines, mais des êtres sensibles, et que vous refusez de consommer du poulet bon marché provenant de l'élevage intensif. **Nous utiliserons ces signatures pour montrer aux institutions la volonté citoyenne de voir disparaître ce type d'élevage.** Nous comptons sur votre mobilisation, car chaque voix va compter ! ■



La PMAF vient de mettre en ligne ce nouveau site internet.

➤ *Signer le Manifeste sur www.poulets.fr*

MANIFESTE POUR L'INTERDICTION DE L'ÉLEVAGE INTENSIF DES POULETS DE CHAIR L'interdiction de l'élevage intensif : vers une éthique de l'alimentation

Constatant que l'élevage intensif implique nécessairement la maltraitance des poulets :

- Nous demandons aux éleveurs qui le pratiquent de renoncer à ce mode de production. Qu'ils n'aient aucune intention cruelle envers les poulets ne diminue en rien la souffrance qu'ils provoquent.
- Nous demandons à ceux qui tirent des revenus de la commercialisation de la viande provenant de ces élevages intensifs, sans aucune considération éthique, de mettre fin à leur participation à ce commerce malsain et de cesser les actions de marketing masquant la réalité des conditions de vie dans ces élevages.
- Nous demandons aux restaurateurs et aux chaînes de restauration de ne plus cuisiner des poulets provenant des élevages intensifs.
- Nous demandons aux autorités scientifiques et vétérinaires sincèrement préoccupées par le bien-être des animaux, d'avoir le courage, malgré les pressions politiques et économiques, de dénoncer les méthodes de production intensives pour ce qu'elles sont.
- Nous demandons à la justice de rappeler que les lois imposent une limite à la souffrance que l'on peut infliger à un être sensible, et que l'élevage intensif de poulets est par conséquent illégal.

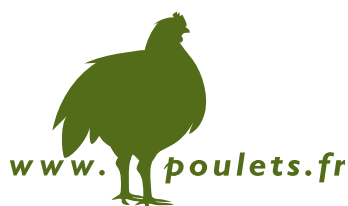


POULETS DE CHAIR

> Nous demandons à nos représentants de légiférer pour bannir explicitement cette forme d'élevage inacceptable.

> Nous demandons aux consommateurs de poulets de ne pas cautionner et perpétuer l'élevage intensif par leur comportement d'achat.

En tant que consommateurs déterminés à mettre de l'éthique dans notre assiette, et constatant que ces souffrances n'existent que pour conquérir le plus grand nombre possible d'acheteurs, nous refusons de consommer du poulet bon marché provenant de l'élevage intensif.



WWW.POULETS.FR

Si vous ne possédez pas de connexion internet, et que vous désirez signer notre manifeste, vous pouvez nous transmettre vos coordonnées, et nous ajouterons votre nom à la liste des signataires.

Matériel de campagne

Afin de mener à bien notre action sur les poulets de chair, nous disposons d'un matériel de campagne propre à ce thème : affiches, cartes postales, tracts, t-shirts, etc. N'hésitez pas à nous le demander par courrier, téléphone ou sur notre site Internet via la Boutique : www.pmaf.org/boutique



> **TRACT**
(FORMAT A5)
contribution
libre



> **AFFICHE (FORMAT A3)**
1,50 €



**RAPPORT
SCIENTIFIQUE
DE LA PMAF
(36 PAGES)**
2 €



**BROCHURE
(8 PAGES)**
1 €



PÉTITION
contribution
libre



> **AUTOCOLLANT
(DIAMÈTRE 10 CM)**
1 €



**CARTE À ENVOYER
AU MINISTRE DE
L'AGRICULTURE**
contribution libre



> **T-SHIRT**
18,50 €

AVANT

ARRIÈRE

VIDÉO (9 MIN.)
11 €

RETROUVEZ TOUT NOTRE MATÉRIEL DE CAMPAGNE DANS LA BOUTIQUE DE LA PMAF : WWW.PMAF.ORG/BOUTIQUE

ENQUÊTE AU PAYS DU FOIE GRAS

Photo D.Hofbauer

La PMAF a enquêté sur la production de foie gras en France, un dossier sur lequel notre association s'est montrée particulièrement active.

En collaboration avec le collectif *Stopgavage*, nous sommes parvenus à comprendre comment s'organise la filière foie gras. Ceci en nous rendant dans deux régions productrices de foie gras. La première, l'Alsace connue pour être la première région à avoir produit du foie gras, et la seconde le Sud Ouest, « la grande région » de production. Deux régions aux méthodes de productions différentes.

Ces enquêtes menées dans les couvoirs, salles de gavage et abattoirs ont donné lieu à un film intitulé **Le gavage en question**. Un film qui souligne la brutalité de cette production et qui remet en question les croyances populaires à son sujet. En effet, contrairement aux idées reçues, la majorité de la production nationale de foie gras n'est pas issue de petits élevages traditionnels, mais d'élevages rationalisés travaillant directement sous la coupe de l'industrie agroalimentaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 87% de la production de foie gras provient d'élevages intensifs, où les animaux sont élevés en cages individuelles.

Photo PMAF



Cette image extraite du film *Le gavage en question* révèle toute la brutalité de la production du foie gras

Afin de médiatiser notre action, et pour lancer le film, le collectif *Stopgavage* et la PMAF ont organisé une conférence de presse à Bruxelles, puis à Paris.

Une opération plutôt réussie puisque Sébastien Arzac, notre chargé de campagnes a été invité sur le plateau du journal télévisé de France 2 – édition de 13h00 du 20 décembre 2004, afin de débattre de la question du gavage. Participant au « Face à face », il s'est opposé à la célèbre restauratrice Maité, adepte du foie gras. ■

> Vous pouvez signer le manifeste contre le gavage du collectif *Stopgavage* sur www.stopgavage.com

> Vous pouvez également nous demander le film *Le gavage en question* en vhs, cd-rom ou dvd pour 5 euros.



Un nouveau tract contre le gavage est disponible.



Notre chargé de campagnes Sébastien Arzac face à Maité, un débat houleux sur la question du gavage diffusé dans le journal télévisé de France 2 du 20 décembre 2004.

SIGNES DE QUALITÉ



SIGNES DE QUALITÉ : QUELLE INCIDENCE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL ?

Afin d'aider les consommateurs soucieux du bien-être des animaux, à choisir des produits répondant à leurs préoccupations éthiques, la PMAF a analysé les normes techniques minimales auxquelles doivent répondre les élevages Label Rouge et Agriculture Biologique (AB). Deux signes de qualité constituant de bons repères pour les consommateurs.

Cette étude a donné lieu à la publication d'une brochure intitulée **Le bien-être animal et les signes de qualité**, constituée de 13 fiches et passant en revue les conditions de logement des animaux, leur régime alimentaire, leur vitesse de croissance, les éventuelles mutilations qu'ils peuvent subir, les conditions de transport et d'abattage etc. Ce document a été distribué à nos correspondants, à diverses associations de protection animale et de consommateurs, aux chaînes de supermarchés, à de nombreux hommes politiques, aux différents établissements d'enseignement agricole, etc.

Destiné au consommateur, ce livret reprend l'essentiel de notre dossier.



Nous avons également édité un petit guide gratuit. **Que choisir pour favoriser le bien-être animal ?** a comme son nom l'indique, vocation à faciliter les choix des consommateurs. De petite taille, il se glisse dans toutes les poches. Ce document a également fait l'objet d'une forte diffusion, et c'est toujours le cas ! Notre livret remporte en effet un grand succès.

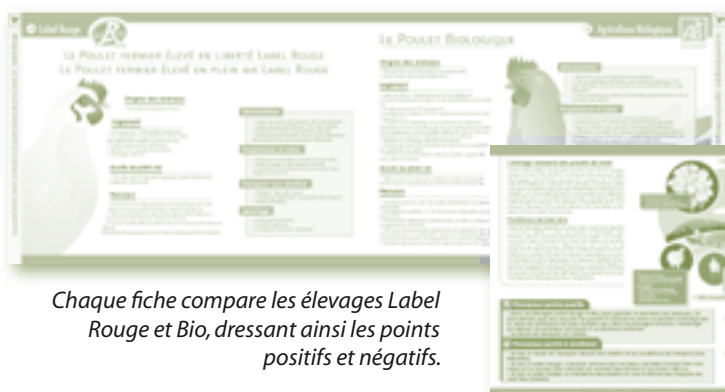
A l'occasion de la diffusion de cette étude sur les labels de qualité, le directeur de la PMAF a été invité sur le plateau de *France 3 Lorraine Champagne-Ardenne*. Il a ainsi rappelé le combat que mène la PMAF contre le système de l'élevage intensif.

C'est donc avec une certaine fierté que nous vous annonçons que les propositions que nous avons formulées pour que le bien-être animal soit davantage pris en compte dans les cahiers des charges Label Rouge et AB, ont été discutées en Commission nationale des labels et des certifications de produits agricoles et alimentaires. Cette commission mise en place par le ministère de l'Agriculture est chargée d'émettre des avis afin de faire évoluer les cahiers des charges de ces signes de qualité. La Fédération nationale d'agriculture biologique nous a également fait savoir qu'elle débattrait en interne de nos propositions. ■

> Retrouvez cette étude sur notre site Internet :
www.pmaf.org/labels



Notre dossier se présente comme une pochette renfermant 13 double-fiches cartonnées.



Chaque fiche compare les élevages Label Rouge et Bio, dressant ainsi les points positifs et négatifs.

A l'arrière un schéma résume les différences entre les élevages industriels et les élevages Label Rouge et Agriculture Biologique.



LA PMAF PRÉSENTE À WASHINGTON, OTTAWA ET MONTRÉAL

En août dernier, le directeur de la PMAF a présenté, lors d'une conférence internationale pour les droits des animaux qui s'est tenue à Washington, le travail que nous réalisons en France avec la gendarmerie pour œuvrer à une meilleure application de la réglementation qui protège les animaux en cours de transport. Notre souhait était d'encourager les associations américaines de défense des animaux à entamer un programme similaire avec les autorités de leur pays. La PMAF et l'association *Animals' Angels* ont également eu une réunion avec plusieurs représentants du ministère canadien de l'Agriculture qui s'est également montré très intéressé par notre programme de coopération avec la gendarmerie française. Nous avons par ailleurs organisé une action au centre de Montréal, pour sensibiliser les québécois aux souffrances des animaux transportés sur de longues distances. Equipés de nos panneaux homme-sandwich, nous avons fait signer une pétition destinée au gouvernement canadien. L'accueil très chaleureux que nous avons reçu a été extrêmement réconfortant.

Le directeur de la PMAF a aussi profité de son séjour aux Etats-Unis pour visiter *Farm Sanctuary*, le plus grand refuge américain pour animaux d'élevage. Il s'est de même rendu dans deux marchés aux bestiaux où il a pu constater des situations affligeantes. Dans son rapport, le directeur de la PMAF précise : « j'ai vu un petit veau qui ne devait pas avoir plus de deux jours, être vendu aux enchères. Il était extrêmement maigre. Il a été acheté pour le franc symbolique. On nous a précisé qu'il serait abattu pour fournir de la pâtée pour les chiens et chats (...). Sur le marché de New Holland, dans l'Etat de New York, nous avons vu un fermier amener des truies dans un camion. Les truies du deuxième étage ne voulaient pas descendre, car le camion n'était pas équipé de rampes. Le fermier est alors allé chercher un aiguillon électrique pour forcer les truies à sauter. Elles étaient situées à deux mètres de hauteur, et du fait de leur poids et de leurs petites pattes, elles avaient de grandes difficultés pour se réceptionner correctement. L'une d'entre elles s'est cassée une patte et s'est mise à saigner ». Nous avons alerté plusieurs associations américaines de défense des animaux de cette terrible scène dont nous avons été témoin. Quelques jours après notre visite, elles sont donc retournées sur le marché de New Holland. Elles nous ont relaté avoir vu un des maquignons frapper violemment une vache qui n'arrivait plus à se lever. Grâce à leur intervention, la vache a été euthanasiée sur place. Hélas, il semblerait qu'aux Etats-Unis aussi, les associations de protection animale ont une tâche immense... ■

PREMIÈRES NORMES INTERNATIONALES POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL



Ghislain Zuccolo, notre directeur, a présenté le travail réalisé par la PMAF aux délégués étrangers présents.

Mardi 24 mai 2005 à Paris, les délégués des 167 Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ont voté l'adoption des premières normes internationales pour le bien-être animal, concernant le transport et l'abattage des animaux vivants.

Les nouvelles normes couvrent donc ces domaines :

- le transport par voie maritime
- le transport par voie terrestre
- l'abattage pour la consommation humaine
- l'abattage pour le contrôle des épidémies

Elles ont été adoptées à l'unanimité durant la 73^{ème} session générale de l'OIE. Ceci à la suite d'une réception organisée la veille au soir, en collaboration avec notre bureau international, *Compassion In World Farming (CIWF)*. Une soirée durant laquelle près de 300 délégués venus du monde entier, ont assisté à la projection d'un nouveau film : « *Animal Welfare : The World is Watching* ». Ce film contient de nombreux appels émis par des citoyens de tous les continents, en soutien à ces normes de bien-être animal. Il montre également les terribles conditions dans lesquelles des millions de chevaux, porcs, bovins et moutons, comme bien d'autres animaux d'élevages sont transportés. De plus, des milliers de cartes postales également envoyées du monde entier pour soutenir ces normes, ont été présentées au docteur

Bernard Vallat, directeur général de l'OIE.

Notre directeur a su profiter de cette soirée pour présenter aux nombreux délégués étrangers, le vaste travail que réalise la PMAF dans le domaine de la protection animale. Il a également pressé tous les délégués à agir dans leur pays pour améliorer le bien-être des animaux. ■

WWW.PMAF.ORG, UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA PMAF

Le site Internet de la PMAF vient de prendre un sérieux « coup de jeune ». Nouveau design, nouvelles rubriques, interface dynamique font à présent de cet outil de communication, un support pédagogique et ludique adapté au plus grand nombre. Vous y trouverez toutes les informations sur nos campagnes, nos actions, nos projets, etc ; mais aussi une rubrique **SOS PLACEMENTS** où vous pourrez consulter et déposer des annonces d'adoption. Par le biais de ce site, vous aurez aussi la possibilité de vous abonner à notre lettre d'information, de faire des commandes en ligne ou des dons par carte bancaire via une interface entièrement sécurisée par la BNP... Depuis janvier 2005, date de sa mise en ligne, notre site a déjà accueilli plus de 18 000 visiteurs, avec en moyenne 150 connexions par jour ! Rendez-vous donc sur www.pmaf.org



Lorsque vous avez terminé la lecture du bulletin de la PMAF, au lieu de le jeter, merci de le donner à un(e) ami(e), un(e) voisin(e) ou de le déposer dans une salle d'attente (chez votre vétérinaire par exemple).



Compassion In World Farming France

➔ Veuillez noter notre nouvelle adresse :

Protection mondiale des animaux de ferme
8 ter en Chandellerue - BP 80242 - 57006 METZ CEDEX 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
E-mail : courrier@pmaf.org - Site Internet : www.pmaf.org



ADHÉSION ou renouvellement d'adhésion



PMAF

Renvoyer ce coupon ou une copie de celui-ci à l'adresse indiquée ci-dessous

☐ M^{ME} ☐ M^{LLE} ☐ M NOM PRÉNOM
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE
DATE DE NAISSANCE TÉL.
COURRIEL (FACULTATIF)
PROFESSION (FACULTATIF)

☐ Je vous adresse 23 € (12 € pour les moins de 18 ans, étudiants, chômeurs ou retraités) pour être membre de la Protection mondiale des animaux de ferme. Veuillez préciser : ☐ 1^{ère} adhésion ou ☐ renouvellement d'adhésion

☐ Je verse 76,50 € pour être membre bienfaiteur.

☐ Je m'abonne au bulletin de la PMAF et je joins une participation de 4,50 €.

Un reçu fiscal cumulant les versements de l'année est systématiquement envoyé. Cochez la case si vous n'en désirez pas ☐

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Les adhésions, au même titre que les dons, sont déductibles des impôts (à hauteur de 66 % et dans la limite de 20 % de vos revenus. Par exemple, si vous faites un don de 50 €, vous pouvez déduire 33 € de vos impôts).

Aussi, pour ceux qui souhaiteraient adhérer ou renouveler leur adhésion, il suffit de compléter le coupon ci-dessus et nous le retourner avec le règlement correspondant.



La PMAF reçoit régulièrement des appels de personnes qui souhaitent adopter ou placer un animal de ferme. Si vous pouvez accueillir un animal de ferme chez vous, merci de nous le signaler, nous conserverons vos coordonnées et les transmettrons aux personnes intéressées.

Photo Colin Seddon / CIWF

SOUTENEZ EFFICACEMENT LA PMAF PAR DES LEGS

La PMAF peut recevoir des legs par le biais de **France Nature Environnement**, la fédération française des sociétés de protection de la nature, qui est reconnue d'utilité publique. Ainsi, aucun droit de succession n'est prélevé par l'Etat. Vous trouverez ci-dessous un modèle de testament pour un legs universel en notre faveur. Toutefois, nous vous recommandons vivement de demander conseil à votre notaire. Vous pouvez également nous demander une brochure « Comment aider la PMAF par un legs ? » :

Je soussigné(e) (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), institue pour ma légataire universelle la fédération France Nature Environnement, association reconnue d'utilité publique, dont le siège se situe 57 rue Cuvier - 75005 Paris, à charge pour elle de faire suivre ledit legs à l'association Protection mondiale des animaux de ferme dont le siège se situe 8 ter en Chandellerue - 57000 Metz. En conséquence, je lui lègue tous les biens meubles et immeubles qui composeront ma succession au jour de mon décès.

Je révoque tout testament et dispositions antérieurs à ce jour.

Fait, écrit, daté et signé entièrement de ma main.

Fait à _____, le _____
Signature